

Payer par bon de commande

QUI PEUT PAYER PAR BON DE COMMANDE ?

Seuls les collectivités et organismes publics ou assimilés (mairies, établissements publics, établissements scolaires publics et privés, offices de tourisme municipaux...) peuvent présenter un bon de commande (BdC). Il est parfois appelé « bon mairie » dans certaines collectivités.

À QUOI ÇA SERT ?

Un bon de commande vous permet de payer par mandat administratif postérieurement à la visite. Le bon de commande est un engagement financier : il doit donc nous être envoyé avant la visite, ou au minimum apporté en billetterie à l'arrivée du groupe. C'est un document comptable qui doit être conforme.



- les coordonnées, le cachet et la signature de l'établissement demandeur.
- les coordonnées de l'établissement payeur si différent du demandeur.
- un numéro de commande unique.
- le nom du monument visité.
- la date de la prestation.
- les prestations.
- le tarif de chaque prestation.
- le montant total de la commande.

Vous devez réaliser un bon de commande par jour (= un bon de commande par contrat).



Vous pouvez nous envoyer le BdC par mail en même temps que le contrat de réservation (devis) que vous devez nous retourner signé pour confirmer votre venue. Privilégiez cette solution d'envoi à l'avance afin de clôturer le dossier avant la visite. Vous devrez sinon présenter le bon de commande en billetterie le jour de votre venue.

Ces infos sont dans le contrat de résa (devis) que nous vous envoyons

Vous nous transmettez votre bon de commande

2.

3. LA VISITE A LIEU

4.

Nous traitons votre bon de commande

Le monument transmet le mois suivant votre visite votre BdC au siège du Centre des monuments nationaux à Paris.



Le paiement par bon de commande implique donc un traitement administratif d'une durée certaine, pouvant être rallongée si la présentation du document n'est pas normalisée.

La facture vous est envoyée directement par le siège du Centre des monuments nationaux ou déposée sur votre espace Chorus Pro.



Vous recevez la facture...

5.

...et vous pouvez payer



Contact Mont-Dauphin

06 19 37 79 56 / manon.assenat@monuments-nationaux.fr